

Banque Royale du Canada

Rapport sur les billets de trésorerie durables RBC



Avril 2024

Introduction

La Banque Royale du Canada (RY sur TSX et NYSE) (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 94 000 employés qui incarnent notre vision et nos valeurs et qui concrétisent notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la réussite de nos clients et à la prospérité des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à nos plus de 17 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.

Nous croyons que la finance durable¹ présente une occasion de croissance pour notre entreprise et pour nos clients. Nous croyons également que les marchés financiers possèdent un énorme potentiel pour contribuer à la résolution de certains des plus grands enjeux sociaux et environnementaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

Cet engagement en matière de finance durable s'ajoute à notre soutien de longue date de la croissance du marché des obligations durables. RBC Marchés des Capitaux est active sur le marché mondial des obligations durables, où elle effectue des opérations dans de nombreuses devises et sur le marché américain du financement municipal. Depuis 2014, RBC Marchés des Capitaux tient un colloque annuel sur les titres de créance durables (anciennement le colloque sur les obligations vertes) et a publié plusieurs rapports sur le marché mondial des obligations durables. De plus, nous adhérons aux Principes applicables aux obligations vertes de l'International Capital Market Association (« ICMA ») et sommes membres du Groupe consultatif sur le marché des obligations durables de la Bourse de Londres (London Stock Exchange Sustainable Bond Market Advisory Group).

Conformément au [Cadre des billets de trésorerie durables de RBC](#) (le « Cadre »), nous avons lancé notre premier billet de trésorerie durable (« Billet de trésorerie durable ») pour une valeur de 250 millions de dollars américains en décembre 2022. Depuis le lancement du programme, RBC a émis 771 millions de dollars américains sous forme de billets de trésorerie durables².

Le présent Rapport sur les billets de trésorerie durables fournit aux investisseurs des renseignements sur notre portefeuille de billets de trésorerie durables (le « Portefeuille »), l'affectation du produit à ce portefeuille et les incidences prévues. Il s'agit de notre premier rapport, et il sera mis à jour annuellement en fonction de tout changement apporté au Portefeuille. Nous recommandons de consulter le présent rapport conjointement avec le Cadre.

¹ La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

² RBC Marchés des Capitaux; données au 31 octobre 2023



Cadre des billets de trésorerie durables

Le Cadre a été élaboré conformément aux Principes applicables aux obligations liées au développement durable de l'ICMA 2021 dans l'objectif d'assurer la transparence de nos processus d'émission de billets de trésorerie et de production de rapports. Vous trouverez ci-dessous un survol des catégories admissibles pour l'utilisation du produit, ainsi qu'une description sommaire des principaux processus du Cadre.

Utilisation du produit	
Catégories d'activités vertes admissibles	Alignement sur les objectifs de développement durable
Énergie renouvelable	7 Énergie propre et abordable
Efficacité énergétique	7 Énergie propre et abordable 9 Industrie, innovation et infrastructure
Prévention et contrôle de la pollution	12 Consommation responsable
Utilisation durable des sols ¹	15 Vie terrestre
Transport propre	11 Villes et communautés durables
Gestion durable des eaux et gestion des eaux usées	6 Eau propre et assainissement
Biodiversité terrestre et aquatique	14 Vie aquatique
Bâtiments durables	9 Industrie, innovation et infrastructure
Adaptation et résilience aux changements climatiques	11 Villes et communautés durables
Économie circulaire ²	9 Industrie, innovation et infrastructure
Catégories d'obligations sociales admissibles	
	Alignement sur les objectifs de développement durable
Accès aux services essentiels	3 Santé, bien-être et développement durable 4 Qualité de l'éducation
Infrastructures de base abordables	6 Eau propre et assainissement 7 Énergie propre et abordable 11 Villes et communautés durables
Logement abordable	11 Villes et communautés durables

Gestion du produit et production d'information à cet égard

Un groupe de travail sur les billets de trésorerie durables (le « Groupe de travail ») est responsable d'évaluer les actifs potentiellement admissibles, au sens de la définition du Cadre, par rapport aux catégories admissibles décrites dans le Cadre. Le Groupe de travail est composé de représentants des groupes Financement centralisé, Services de trésorerie, Financement de titres municipaux et Financement durable de RBC Marchés des Capitaux. Le Groupe de travail s'appuie sur les groupes Stratégie et gouvernance climatiques, Citoyenneté d'entreprise, Financement par titrisation et sur le Groupe juridique, au besoin.

Le Groupe de travail détermine si un actif est admissible au Portefeuille en fonction de la conformité des activités financées de chaque actif aux catégories admissibles décrites dans le Cadre. RBC a retenu les services de Kestrel ESG, une division de Kestrel 360, Inc., afin de repérer les actifs admissibles de notre portefeuille. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée, reportez-vous à la section du Cadre intitulée Processus d'évaluation et de sélection des actifs.

Tous les actifs admissibles du portefeuille sont désignés comme des actifs admissibles dans les systèmes de gestion de l'information de RBC. Le Portefeuille est géré de façon dynamique, c'est-à-dire que les actifs admissibles qui ont été vendus ou donnés en garantie, qui sont arrivés à échéance ou qui ne sont plus conformes sont retirés, et que les nouveaux produits admissibles provenant des billets de trésorerie durables peuvent être transférés dans un ou plusieurs comptes de distribution désignés à la succursale de RBC à New York et décaissés afin de financer les actifs admissibles.

Les rapports sur l'affectation des billets de trésorerie durables RBC sont distribués aux investisseurs chaque trimestre. Des rapports d'information sur l'impact sont préparés par RBC et distribués aux investisseurs chaque année. Dans la mesure du possible, RBC fournira des renseignements et des exemples d'actifs admissibles financés à l'aide des billets de trésorerie durables. Les paramètres du portefeuille peuvent comprendre les activités financées par catégorie, et la moyenne pondérée de la cote d'impact de Kestrel ESG et sa distribution.

Examen externe

RBC a obtenu un [examen externe](#) de Kestrel Verifiers afin de confirmer la conformité du Cadre aux obligations liées au développement durable de l'ICMA 2021. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC), notre auditeur indépendant, a fourni un rapport de mission d'assurance limitée sur l'affectation du Portefeuille à chaque catégorie admissible et sur l'affectation du produit à la fin de la période visée. Cette mention est indiquée par un aux pages 3 et 4 de ce rapport. Veuillez vous reporter à l'annexe pour consulter ce rapport. Le reste des renseignements figurant dans le présent rapport n'a pas été mentionné dans le rapport de mission d'assurance limitée.

¹ Le nom complet de la catégorie est Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols.
² Le nom complet de la catégorie est Produits, technologies de production et processus adaptés à l'économie circulaire.

Portefeuille de billets de trésorerie durables

Toutes les données présentées sont en date du 31 octobre 2023 et exprimées en dollars américains.

Sommaire du programme	Montant (\$)	%
Valeur nominale totale des billets de trésorerie durables ¹	771 300 000	
Total des actifs admissibles désignés	1 690 472 588	

Ratio actif/passif 219 %

Billets durables en circulation	Montant (\$)	%
Montant nominal des billets à taux fixe	351 300 000	46 %
Montant nominal des billets à taux variable	420 000 000	54 %
Total des billets durables en circulation	771 300 000	100 %

Échéance moyenne pondérée initiale (écart moyen pondéré) en années	0,993
Échéance moyenne pondérée actuelle (écart moyen pondéré) en années	0,362
Échéances à 30 jours en cours	-

Actifs durables désignés	Moyenne pondérée Cote d'impact Kestrel ESG ²	Montant (\$)	%
Activités vertes	4,3	468 872 000	28 %
Activités sociales	4,1	796 850 587	47 %
Activités vertes et sociales	3,8	424 750 000	25 %
Total des actifs durables désignés	4,1	1 690 472 588³	100 %

Renseignements sur la conformité	
1. Ratio actif/passif < 125 %?	Non
2. Occurrence d'un cas de défaillance à l'égard de la banque?	Non

1 100 % des produits des billets de trésorerie durables RBC ont été affectés. 

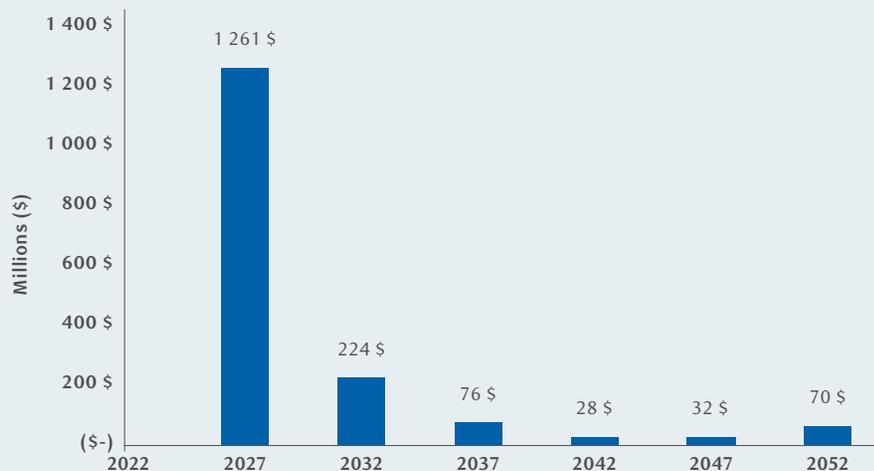
2 Les cotes sont résumées par Kestrel ESG sur une échelle de 1 à 5 où les cotes élevées reflètent les actifs ayant des impacts positifs sur l'environnement et la société. Se reporter au Cadre pour plus de renseignements.

3 En raison de l'arrondi, la somme des activités vertes, sociales et vertes et sociales peut ne pas correspondre exactement au total des actifs durables désignés.

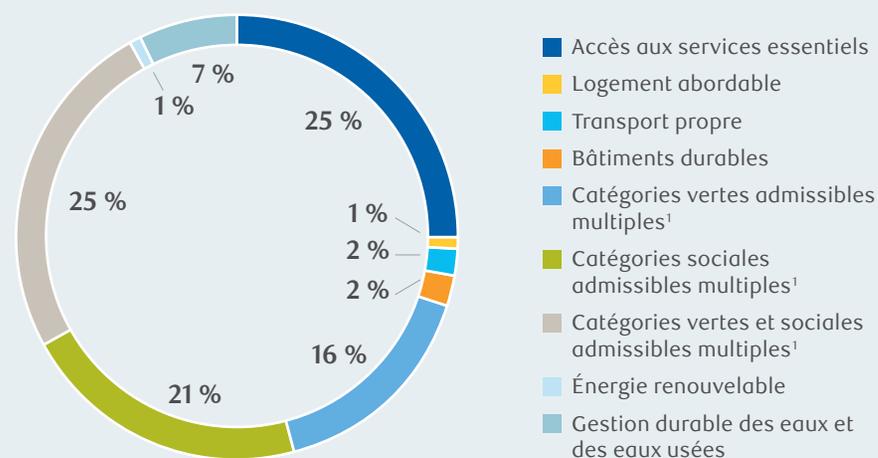
Portefeuille de billets de trésorerie durables

Suite

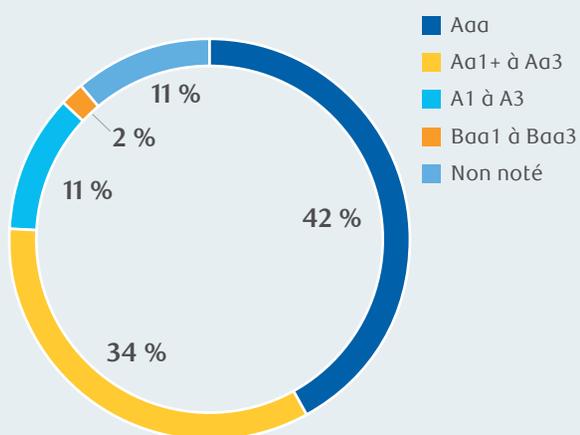
Profil d'échéance des actifs admissibles



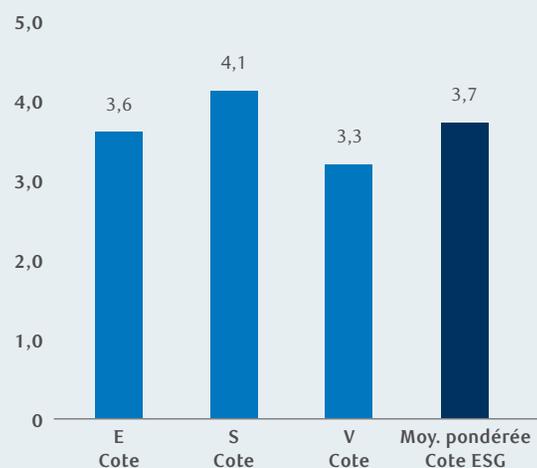
Répartition par catégorie admissible



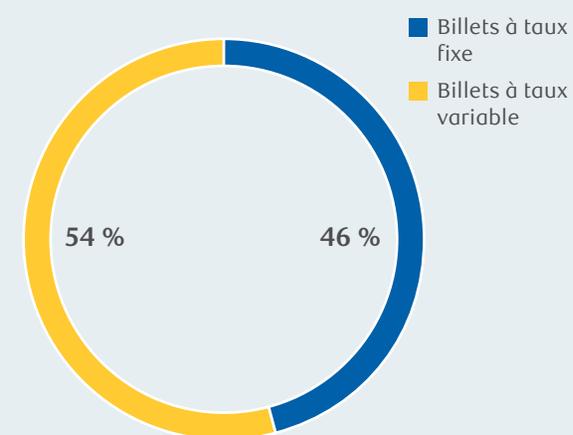
Cotes de crédit externes²



Moyenne pondérée de la cote d'impact de Kestrel ESG³



Billets durables en circulation par type



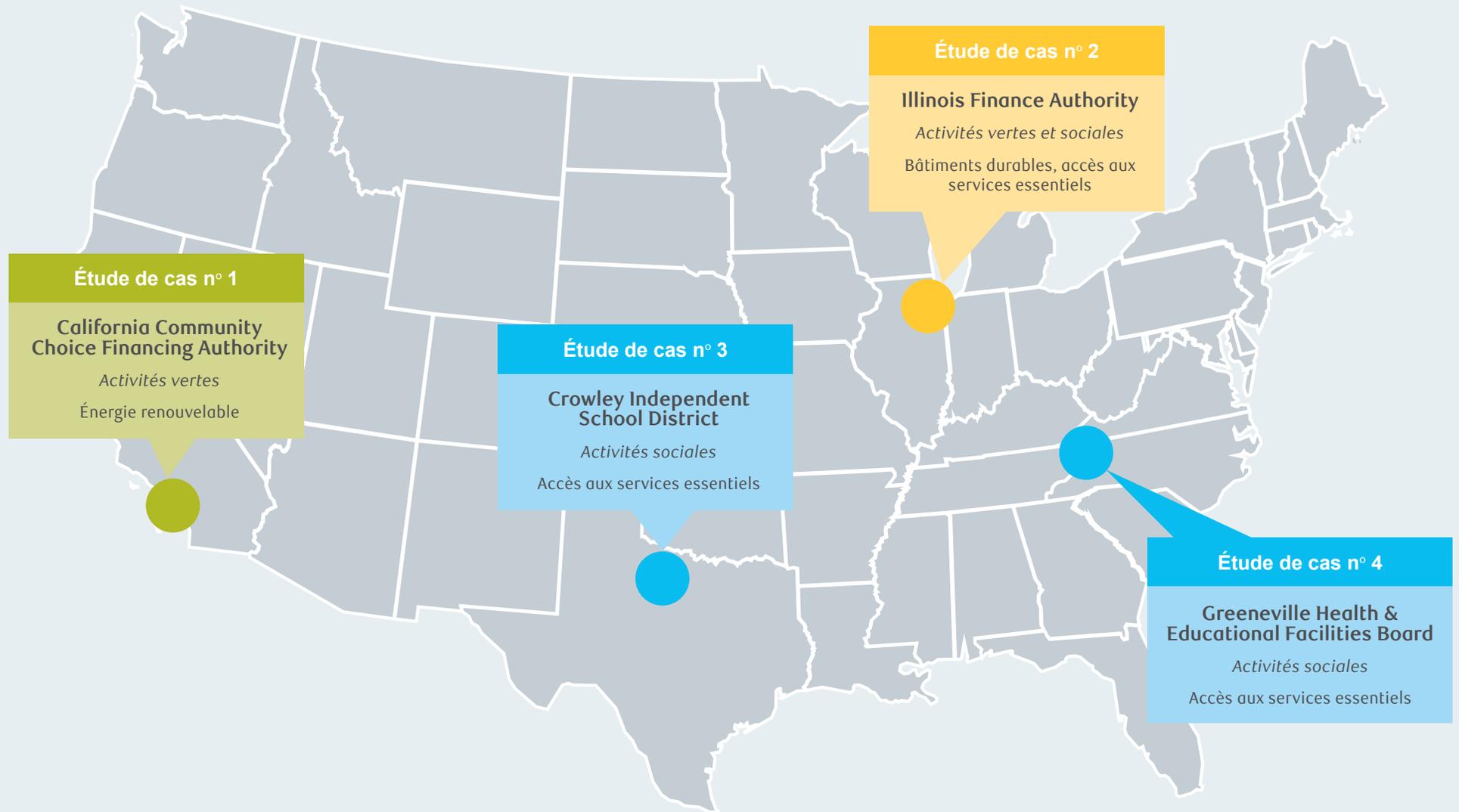
¹ Les catégories vertes admissibles multiples et les catégories sociales admissibles multiples comprennent les opérations qui relèvent de plus d'une catégorie verte admissible et de plus d'une catégorie sociale admissible au sens du Cadre, respectivement. Les catégories vertes et sociales admissibles multiples comprennent les opérations qui relèvent d'une combinaison de catégories sociales et de catégories vertes admissibles au sens du Cadre.

² Côté par Moody's.

³ Les cotes sont résumées par Kestrel ESG sur une échelle de 1 à 5 où les cotes élevées reflètent les actifs ayant des impacts positifs sur l'environnement et la société. Se reporter au Cadre pour plus de renseignements.

Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Le produit des billets de trésorerie durables est affecté à un portefeuille d'actifs admissibles conformes aux catégories admissibles décrites dans le Cadre et à la page 2 du présent rapport. Voici des études de cas portant sur les actifs de notre portefeuille :



Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Suite



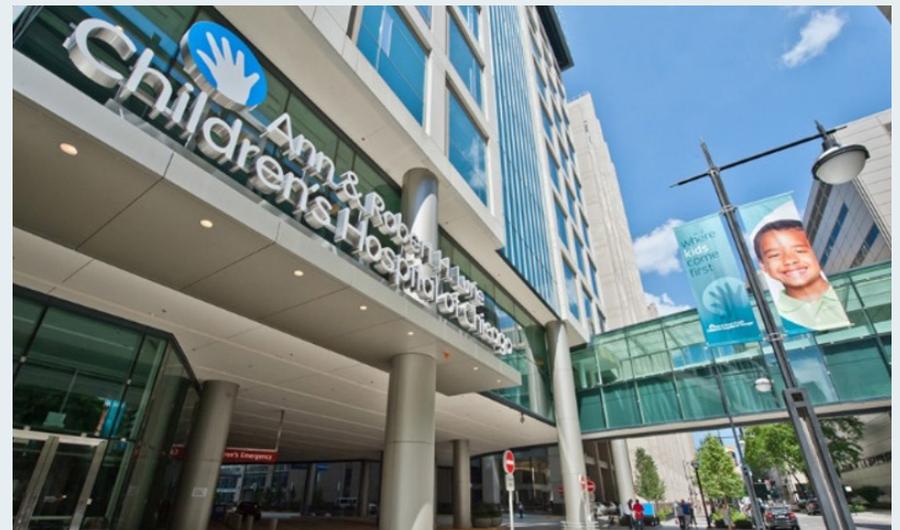
California Community Choice Financing Authority – Énergie renouvelable

Les obligations financent le paiement anticipé de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelable et produite pendant une période d'environ 30 ans dans le cadre de la Clean Power Alliance of Southern California (« CPA »), en incluant les installations de production d'énergie éolienne et solaire. La CPA est une option de premier ordre pour les communautés, qui permet aux gouvernements locaux de travailler conjointement pour acheter l'électricité destinée à plus de trois millions de résidents et d'entreprises dans les comtés de Los Angeles et Ventura. Les installations comprennent un parc éolien situé en Arizona d'une capacité totale de 500 mégawatts (« MW ») et des parcs solaires situés dans le comté de San Bernardino, d'une capacité totale de 482 MW et de 275 MW de stockage de batteries.



Illinois Finance Authority – Bâtiments durables, accès aux services essentiels

Les obligations servent à rembourser les obligations en circulation qui ont financé la construction de l'hôpital pour enfants Ann & Robert H. Lurie à Chicago (« hôpital pour enfants »). L'hôpital pour enfants a doublé la superficie des installations existantes, mais n'a augmenté que de 20 % ses coûts énergétiques. La nouvelle installation a obtenu la certification LEED Or. L'hôpital pour enfants compte 288 lits autorisés, exploite un centre de traumatologie pédiatrique de niveau 1, exploite 12 services ambulatoires en Illinois et sert de centre de formation clinique au département de pédiatrie de la Feinberg School of Medicine de l'Université Northwestern.



Études de cas portant sur les actifs du portefeuille

Suite



Crowley Independent School District – Accès aux services essentiels

Les obligations financent des améliorations d'immobilisations pour le Crowley Independent School District (« Crowley ISD »), qui dessert plus de 16 500 étudiants dans la région sud-ouest de Fort Worth au Texas. Les projets comprennent la construction de sept écoles, d'un centre d'apprentissage extérieur destiné aux enfants ayant des besoins spéciaux, et d'un système d'éclairage à DEL à l'échelle du district. Le produit des obligations servira également à rénover le Bill R. Johnson Career and Technical Education Center, qui donne aux étudiants l'occasion d'obtenir des titres de compétence de l'industrie afin d'accéder plus facilement au marché du travail après l'obtention de leur diplôme dans des domaines tels que la construction et les arts culinaires. Une proportion relativement élevée d'étudiants du Crowley ISD sont issus de familles économiquement défavorisées.



Greenville Health & Educational Facilities Board – Accès aux services essentiels

Les obligations financent et refinancent des améliorations d'immobilisations pour Ballad Health, un système de santé qui dessert 29 comtés du Tennessee, de la Virginie, de la Caroline du Nord et du Kentucky. Les projets comprennent le coût de remplacement d'un établissement du Unicoi County Memorial Hospital à Erwin, au Tennessee, qui inclut un service de soins hospitaliers de dix lits, des services d'imagerie diagnostique et un service d'urgence. Ballad Health a mis en place des programmes qui ciblent précisément les communautés rurales, et offre une gamme de services gratuits et subventionnés destinés aux femmes à faible revenu et sous-assurées.



Annexe : Rapport de mission d'assurance limitée de PwC



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les mesures de performance choisies présentées dans le Rapport sur les billets de trésorerie durables de la Banque Royale du Canada 2023

À l'intention de la direction de la Banque Royale du Canada (« RBC »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance sélectionnés décrits ci-dessous (les « mesures de performance choisies ») au 31 octobre 2023 présentés dans le Rapport sur les billets de trésorerie durables RBC 2023.

Indicateurs de performance	Page(s) du rapport
Répartition du portefeuille de billets de trésorerie durables à chacune des catégories admissibles	4
Produit affecté à la date de clôture	3

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de mesures de performance choisies conformément aux critères définis dans le Cadre des billets de trésorerie durables RBC établi en décembre 2022 et disponible sur le site Web de RBC (les « critères applicables »). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de mesures de performance choisies exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur les mesures de performance choisies, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* et à l'International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 *Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information*. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que les mesures de performance choisies sont exemptes d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de mesures de performance choisies conformément aux critères applicables.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, ca_toronto_18_york_fax@pwc.com

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- Les demandes de renseignements auprès de la direction pour acquérir une compréhension de la gouvernance dans son ensemble et de l'environnement de contrôle interne pertinent pour la direction, la compilation des données et la présentation de mesures de performance choisies;
- Le rapprochement et le test des données sous-jacentes relativement aux mesures de performance choisies, sur une base d'échantillonnage;
- L'examen de l'information sur les mesures de performance choisies dans le Rapport sur les billets de trésorerie durables 2023 afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et nos procédures.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les mesures de performance choisies de RBC au 31 octobre 2023 n'ont pas été préparées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet et restriction à l'utilisation

Les mesures de performance choisies ont été préparées conformément aux critères applicables prévus par la direction de RBC pour faire rapport au conseil d'administration. Par conséquent, les mesures de performance choisies pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à l'usage de RBC.

Annexe : Rapport de mission d'assurance limitée de PwC



Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par RBC et à sa discrétion, et nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un autre tiers l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)
Le 25 avril 2024

Avertissement

Le présent Rapport sur les billets de trésorerie durables (le Rapport) est fourni à titre indicatif et peut être modifié sans préavis. Le présent rapport ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une sollicitation d'achat d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers, liés aux placements ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent Rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent Rapport par le lecteur.

Le présent Rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a procédé à une mission d'assurance limitée pour certains indicateurs de performance de RBC. Ces indicateurs sont identifiés par le symbole  dans le présent Rapport. À l'exception de ces quelques indicateurs de rendement de RBC, le reste des renseignements contenus dans le présent Rapport n'a pas été mentionné dans le rapport de mission d'assurance limitée. Pour de plus amples informations sur la portée des travaux de PwC, y compris les paramètres et les données de l'assurance, veuillez vous reporter à la page 8 du présent Rapport.

Certains paramètres, certaines données et d'autres renseignements contenus dans le présent Rapport, notamment l'information ayant trait à nos engagements, objectifs et cibles en matière d'ESG, y compris les paramètres de mesure d'impact de nos billets de trésorerie durables et la méthodologie utilisée, sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. Les engagements, objectifs et cibles abordés dans ce Rapport représentent un idéal. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le présent document, certains renseignements fournis, y compris les paramètres de mesure d'impact de nos billets de trésorerie durables, reposent sur des données estimatives et ne sont étayés que par très peu de documents justificatifs ou par des données indirectes. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données que nous avons obtenues de nos clients et d'autres tiers et que nous utilisons pour déterminer les valeurs d'impact estimatives. Par ailleurs, les données nécessaires pour établir les valeurs d'impact estimatives peuvent être limitées en qualité et en couverture, et être indisponibles ou incohérentes dans les secteurs sur lesquels nous choisissons de mettre l'accent. En outre, le processus de collecte, d'agrégation et de communication des données est long et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à diverses périodes. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité de ces données, ainsi que des questions importantes quant à la fiabilité de certaines d'entre elles, les hypothèses et estimations sous-jacentes considérées comme raisonnables au moment de la rédaction du présent Rapport pourraient ultérieurement s'avérer mal fondées. De plus, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés dans l'élaboration du présent Rapport continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux employés par d'autres entreprises et de ceux qui pourraient être utilisés par nous à l'avenir. Des changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et/ou des changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur ces hypothèses, estimations, normes, méthodologies, scénarios, paramètres et mesures utilisés par nous ou d'autres entreprises, et donc sur la comparabilité des renseignements et données entre les industries ou les entreprises et d'une période de déclaration à une période de déclaration subséquente, ainsi que sur notre capacité à réaliser nos engagements et nos objectifs. Les engagements, objectifs et cibles de RBC liés aux critères ESG, ainsi que les renseignements sur les progrès réalisés par rapport à ces engagements, objectifs et cibles, ont été formulés, et pourraient devoir être reformulés, modifiés ou recalibrés ultérieurement en fonction de l'amélioration des données disponibles et de l'évolution de la science, des voies de transition et des pratiques du marché concernant les normes, les méthodologies, les mesures et les indicateurs. La réalisation des engagements de RBC évoqués dans le présent document dépendra des efforts et des actions collectifs d'un large éventail d'intervenants échappant à son contrôle, et rien ne garantit qu'ils seront tenus. Pour obtenir d'autres mises en garde concernant les paramètres liés aux ESG, les données et d'autres renseignements contenus dans le présent document, reportez-vous à la section « Avis important concernant le présent Rapport » dans le plus récent Rapport d'étape ESG.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent, et plus détaillés que ceux devant être inclus dans les dépôts d'information réglementaires, y compris les dépôts d'information auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent document puissent être intéressantes et significatives pour les intervenants de RBC, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter sa conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si elle utilise les mots « important », « significatif » ou d'autres mots ou expressions semblables. Toute référence aux termes « ESG », « finance durable », « billet de trésorerie durable » ou à des termes similaires dans le présent document renvoie aux critères définis à l'interne par RBC et non à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister.

Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements ou données contenus dans le présent document.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent Rapport, y compris celui pouvant être obtenu au moyen d'un lien vers un site Web, et de tout autre site Web auquel ces sites font référence, n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et ne fait pas partie du présent Rapport.

Le présent Rapport n'a pas non plus pour objet de faire des déclarations sur les initiatives en matière d'environnement et de développement durable de tiers, qu'ils soient nommés aux présentes ou autrement, qui peuvent impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.

Le présent Rapport contient des projections et des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions relatives à la « zone sûre » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute législation canadienne applicable aux valeurs mobilières. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document comprennent, entre autres, des déclarations concernant notre engagement à injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025; notre intention de mettre à jour notre Rapport sur les billets de trésorerie durables chaque année afin de tenir compte des changements apportés à notre Portefeuille de billets de trésorerie durables; notre impact économique, environnemental et social, y compris les impacts estimatifs des projets ou des actifs financés ou refinancés par le produit de nos billets de trésorerie durables. Les mots « croire », « s'attendre à », « attente », « viser », « atteindre », « suggérer », « chercher », « prévoir », « prévision », « anticiper », « se proposer », « estimer », « s'engager », « but », « planifier », « s'efforcer de », « objectif », « cible », « perspective », « échancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, et que nous ne réalisions pas nos objectifs, notre vision, nos engagements, nos buts, nos cibles et nos stratégies, ainsi que nos impacts et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris notre engagement de finance durable ou autres objectifs, ambitions, engagements, buts, cibles et paramètres ainsi que cibles stratégiques, que nous ne concrétions pas notre vision et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, normes, paramètres et mesures utilisés dans la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des jugements jugés raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Nous recommandons aux lecteurs de ne pas accorder entièrement foi à nos déclarations prospectives, car un certain nombre de facteurs importants peuvent conduire les résultats réels à différer considérablement de ceux énoncés dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs – dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir – comprennent : la nécessité de disposer de données ESG plus nombreuses et de meilleure qualité et de normalisation des méthodes de mesure liées aux critères ESG, notre capacité à recueillir, à analyser et à vérifier des données, notre capacité à repérer des actifs qui répondent aux critères des billets de trésorerie durables et à produire des rapports connexes, notre capacité à assurer le suivi des opérations et à les déclarer dans nos résultats par rapport à notre engagement d'injecter 500 milliards de dollars dans la finance durable d'ici 2025, le risque que, malgré notre intention d'affecter le produit net de la vente des billets de trésorerie durables à des entreprises ou à des projets qui répondent aux critères des billets de trésorerie durables, RBC ne soit pas en mesure de le faire, le risque qu'un projet ou une entreprise qualifié de « vert » ou « social » ne le soit plus pendant la durée du billet de trésorerie durable sous l'effet de l'évolution continue de la définition des termes « vert » et « social », le risque que tout rapport, toute évaluation, opinion ou attestation d'un tiers relativement aux billets de trésorerie durables ou que toute entreprise ou tout projet financé au moyen du produit des billets de trésorerie durables soit annulé ou que RBC ne soit pas en conformité avec ce rapport ou cette évaluation, opinion ou attestation, notre capacité à mettre fructueusement en œuvre diverses initiatives à l'échelle de RBC dans les délais prévus, le risque que des initiatives ne soient pas achevées dans les délais prévus, qu'elles ne le soient jamais ou qu'elles ne donnent pas les résultats escomptés ou initialement prévus par RBC, la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), le respect par divers tiers de nos politiques et procédures et de leur engagement envers nous, le contexte juridique et réglementaire et la conformité réglementaire (qui pourrait nous conduire à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue potentielle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, l'évolution des opinions sociales sur les questions liées aux critères ESG, ainsi que les risques stratégiques, de réputation, concurrentiels, de modèle, systémiques et autres risques. Les autres facteurs susceptibles d'entraîner des résultats réels sensiblement différents des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont exposés dans les sections portant sur le risque de notre dernier Rapport annuel et la section portant sur la gestion du risque de notre dernier Rapport trimestriel.

Nous vous informons que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur nos résultats. Lorsque nous nous fions à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard, les investisseurs et d'autres personnes doivent soigneusement prendre en compte les facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Sauf si la loi l'exige, RBC et ses sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les déclarations prospectives, écrites ou orales, occasionnellement faites par nous ou en notre nom.

